

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Candidature en 2 étapes :

Étape 1 : Dépôt de votre dossier de candidature

Envoi du dossier de candidature* au lycée sous format PDF par mail à l'adresse : ats.paysagemontreuil@gmail.com

*Voir la liste des pièces du dossier de candidature et le calendrier pour le dépôt de celui-ci sur le site internet du lycée : www.lyceehorticulture93.fr

Étape 2 : Entretien oral

Les candidats sont convoqués individuellement pour un entretien* pendant la période des mois de mai et juin.

*Voir les modalités d'organisation des entretiens sur le site internet du lycée : www.lyceehorticulture93.fr

Admission :

La liste définitive des candidats admis et une liste de candidats admis sur liste complémentaire sont élaborées après parution des résultats des concours d'entrée des Écoles Supérieures de Paysage. Une session de rattrapage pourra éventuellement être organisée début septembre (à ce sujet, il est conseillé de prendre contact avec la direction du Lycée à partir du 25 août).



CPGE - ATS Métiers du Paysage

Lycée des Métiers de l'Horticulture et du Paysage Jeanne Baret
Montreuil

Accessible à Bac +2 (120 crédits ECTS)
Partenariat : L3 Géographie et Aménagement

Classe préparatoire aux concours d'entrée et recrutements des Écoles Supérieures de Paysage

ENSP Versailles-Marseille
ENSAP Bordeaux
ENSAP Lille
ENP Blois (INSA Centre Val de Loire)



**LYCÉE DES MÉTIERS DE
L'HORTICULTURE
ET DU PAYSAGE
JEANNE BARET**
16 rue Paul Doumer
93512 MONTREUIL Cedex

Tél. : 01 48 70 41 10
mail : ce.0931779d@ac-creteil.fr
www.lyceehorticulture93.fr

www.prepa-paysage-montreuil.fr

 [prepapaysagemontreuil](https://www.instagram.com/prepapaysagemontreuil)



La classe préparatoire Métiers du paysage prépare en un an des étudiant·e·s ayant validé 120 crédits ECTS et désirant se présenter aux concours d'entrée à la formation de Paysagiste des Écoles Supérieures de Paysage (concours commun d'admission en DEP1 - voie externe -, admission sur titre en DEP2 - voie externe - et épreuves d'admission en cycle préparatoire 1 et 2 de l'ENP Blois - INSA Centre Val de Loire, l'ENSAP Bordeaux, l'ENSAP Lille et l'ENSP Versailles-Marseille).

L'effectif de la classe est limité à 24 élèves.

La moyenne des résultats de réussite aux concours sur 20 ans est de 70%. En ce qui concerne les non-admis, chaque année, après réflexion menée avec les enseignants, quelques étudiant·e·s s'orientent vers des écoles de paysage étrangères ou retentent et réussissent les concours des écoles françaises l'année suivante. Quelques autres choisissent une autre voie professionnelle qu'ils ont découverte au cours de l'année et qui semble mieux leur correspondre (architecture/ urbanisme/etc.)

Objectifs et moyens de la classe préparatoire « Métiers du Paysage »

L'enseignement délivré au cours de cette année de préparation vise à :

- permettre une expérience concrète de sites variés
- apprendre à observer et regarder un site
- développer les moyens d'expression, plastiques et écrits, qui permettent de traduire perceptions, ressentis ou analyses
- développer la culture générale liée au paysage, favoriser l'ouverture, la curiosité et la réflexion

Notre formation s'appuie sur :

- la pluridisciplinarité avec la pratique d'un enseignement transversal
- des entraînements (épreuves blanches, khôlles, productions individuelles ou collectives) aux épreuves écrites, plastiques et orales des concours
- des sorties régulières sur le terrain (explorations, visites, études de sites) avec la volonté de croiser les regards, les points de vue que peuvent apporter les différentes disciplines
- des rencontres avec des intervenants extérieurs (artistes, théoriciens du paysage, anciens étudiants, professionnels du paysage, etc.)
- des voyages et sorties pédagogiques (pratique du dessin et de l'écriture in situ, rencontres avec des acteurs du paysage dans le site choisi, visites d'expositions, spectacles, conférences ; la proximité de Paris permettant aux étudiants de vivre une expérience culturelle riche et authentique)
- cinq semaines de stage en agence de paysage (période janvier-février) afin que les étudiants se familiarisent avec les différentes approches de la profession : conception, technologie, démarches administratives, etc.

LE PAYSAGISTE

La profession de paysagiste se définit par une pratique du projet dans des situations multiples et diverses, en milieu rural ou urbain, sur un site industriel, autour d'un nœud de communication, dans la propriété d'un particulier, etc. Le paysagiste devra savoir sélectionner et hiérarchiser une masse d'informations hétérogènes relevant des sciences du vivant, des sciences humaines, des techniques de projet et des arts plastiques.

CONTENU DE LA FORMATION au LYCÉE (33 heures de cours hebdomadaires)

Arts Plastiques (18 heures par semaine)

Développement d'une pratique plastique personnelle sensible, maîtrise des outils d'analyse et de représentation de l'espace en deux et trois dimensions, acquisition d'un socle de connaissances historiques et esthétiques dans le champ des arts plastiques et du paysage, préparation spécifique aux épreuves des différents concours.

Français - Culture générale (4 heures par semaine)

Lire, écrire, parler : ces trois activités fondamentales sont mises en relation avec « le paysage » et la découverte de sites concrets.

Lecture du paysage (6 heures par semaine)

L'enseignement de « Lecture du paysage » est fondé sur une immersion de l'étudiant·e dans la réalité du paysage existant. Il s'appuie avant tout sur l'observation sur le terrain.

Géographie du paysage (3 heures par semaine)

Cet enseignement permet aux étudiant·e·s d'acquérir ou de conforter des démarches d'analyse, des outils et des notions géographiques (analyse à plusieurs échelles, analyse géo-historique, schématisation d'organisation spatiale).

Anglais (2 heures par semaine)

Développer ses compétences de compréhension et d'expression, à l'écrit et à l'oral, afin de mieux découvrir, interroger et comprendre le monde anglophone en version originale.

Un partenariat avec l'Université Sorbonne Paris Nord et son département Géographie a été mis en œuvre pour contribuer à l'enrichissement des enseignements de la classe préparatoire. Les étudiant·e·s mènent un double cursus lors de leur formation qui leur permet de valider en fin d'année une L3 Géographie et Aménagement.